

05/12/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI LE 5 DÉCEMBRE 2022 À 20H00  
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Abolition du règlement no 2016-298 établissant un programme d'accès à la propriété.
6. Modification de la politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité.
7. Mandat au service d'ingénierie de la MRC Mékinac.
8. Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation.
9. Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour la période des Fêtes.
10. Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2021 et 2022.
11. Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.
12. Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2021 et 2022.
13. Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278).
14. Renouvellement du contrat PG Solutions (entretien et soutien des applications).
15. Renouvellement des assurances générales auprès de la FQM mandataire de la Mutuelle des Municipalités du Québec.
16. Approbation du budget 2023 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité.
17. Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ.
18. Cautionnement pour la demande de refinancement faite par le centre des Loisirs pour l'abri multifonctionnel.
19. Autorisation au directeur général et au maire pour signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.
20. Appui au centre des Loisirs concernant des mesures de sécurité autour de l'événement et le prêt du stationnement de l'Hôtel de ville.
21. Demande d'appui au tournoi de hockey bottines de Saint-Adelphe.
22. Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers.
23. Demande du Couvoir Sélect inc. pour un remboursement de taxes de services.
24. Demande de la Ferme L. & J. Gagnon pour un remboursement de taxes de services.
25. Nomination d'un représentant CAPSA et invitation à une rencontre sous forme d'activité sociale.
26. Appui au Réseau en loisirs de Mékinac : Financement des camps de jour.
27. Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune.
28. Prêt de la grande salle à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour un spectacle de Noël.
29. Félicitations à Acier Rayco 2016 inc. pour son lauréat au gala de la chambre de commerce.

30. Félicitations à monsieur Sylvain Gagnon pour la réception d'une médaille pour ses 22 ans de services à titre de pompier dans Mékinac.
31. Acceptation de l'entente avec Xylem pour l'entretien à la station de pompage de l'assainissement.
32. Rejet de l'aide financière demandée par Rayonnage CC pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe.
33. Acceptation de la demande d'aide financière demandée par Usinage R Sauvé pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe.
34. Demande de commandite pour le souper de Noël de la FADOQ de Saint-Adelphe.
35. VARIA :
  - a) Dépôt de la pétition pour Hydro-Québec.
  - b) \_\_\_\_\_
36. Période de questions.
37. Levée de l'assemblée.

*Caroline Moreau*, directrice générale adjointe

5 décembre 2022 **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**  
**MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le septième jour de décembre de l'an 2022, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes mesdames les conseillères Nathalie Lévesque et Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Normand Cossette, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire suppléant monsieur Denis Bordeleau.

Absent : Paul Labranche, maire, absence motivée.

0 contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h07.

2022-12-237 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire suppléant. **Adopté**

2022-12-238 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur Roman Pokorski

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe Madame Caroline Moreau **Adopté**

2022-12-239 **Approbation des comptes**

17418 Léo Denis (Écocentre)	100,00
17419 ADMQ (Formation)	228,80
17420 ADN communication (Alertes municipales)	83,10
17421 Agence de sécurité Accès inc.	331,13
17422 Batterie Mauricie	181,29
17423 Béton Crête inc.	626,87
17424 Buromobil St-Maurice inc.	68,99
17425 Capital propane inc.	26,39
17426 CAPSA (Analyse microbiologique)	152,35
17427 Service Cité Propre inc.	3 615,96
17428 Annulé	0,00
17429 La coop Novago (Chlore, piles, antigel, etc)	648,49
17430 Garage Serge Carpentier	76,09
17431 Electromega Ltée	45,99
17432 EMCO corporation (pièces aqueduc)	733,06
17433 Eurofins Environex (Tests eau potable et usées)	3 157,23
17434 Fournitures Denis	640,20
17435 Annulé	0,00
17436 Garage Jean-Yves Déry	1 073,21
17437 Le Groupe A&A	785,70
17438 Location St-Tite inc.	77,01
17439 Machinerie A.B. inc.	22,87
17440 MGEF inc.	4 823,88
17441 MRC Mékinac	6 419,30
17442 Pierre Naud inc.	223,13
17443 Signoplus	866,36
17444 Annulé	0,00
17445 G.A. automobile inc.	79,23
17446 J.M. Sports enr.	22,98
17447 Comptabilité M.J. <sup>2</sup> (Aide fin. 2 <sup>e</sup> versement)	600,00
17448 Annulé	0,00
17449 Transauto Xpress inc. (Aide fin. 1 <sup>er</sup> versement)	400,00
17450 Moisson Mauricie	921,60
17451 Association du Domaine des Chutes	1 461,95

17452 B. Gaudichon (Domaine Manictou)	1 461,95
17453 D. Champagne (Domaine de la Tranquillité)	1 461,95
17454 J. Martel (Chemin Mongrain)	1 080,77
17455 Centre des Loisirs (feux d'artifice)	500,00
17456 Jean-Philippe Drolet (Déplacement urgence)	63,72
17457 D.H. électronique inc. (Achat et pose et caméra)	1 133,01
17458 Boulangerie Germain	209,69
17459 Zoll Medical Canada inc.	279,39
17460 Caroline Moreau (co-voiturage et repas formation)	271,12
17461 Telus	138,50
17462 Excavation LED inc. (1 <sup>er</sup> versement déneigement)	1 448,69
17463 Normand Cossette (km pour deux rencontres)	58,88
17464 Telus (Téléphone)	700,64
17465 André Gagnon (castors)	500,00
17466 Jacques Gagnon (castors)	500,00
17467 Postes Canada	423,11
17468 Virginie Guimond (rémunération resp. PR)	250,00
17469 Caisse populaire (remb. 6 <sup>e</sup> de 10)	9 000,00
17470 André Gagnon (castors)	175,00
17471 Jacques Gagnon (castors)	175,00
	<b>73 552,78</b>
Hydro	4 759,09
Visa	947,40

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que la directrice générale adjointe soit autorisée à payer les comptes approuvés.  
Je, Caroline Moreau, soussignée directrice générale adjointe, certifiée sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2022 au montant de 115 732,39\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

#### **Lecture de la correspondance**

- Fédération Québécoise des municipalités : Renouvellement de l'adhésion 2023 de votre municipalité qui sera payée par votre MRC.
- Bureau de la députée de Champlain, Sonia Lebel : Remerciements chaleureux suite à la réception de la résolution de félicitations envoyée en novembre.
- Energycycle : Réception d'un communiqué concernant La Route du Verre maintenant dans la MRC Mékinac.
- CAPSA : Demande de désignation municipale pour les activités de concertation de l'OBV CAPSA.
- Raymond Saoumah, Telus : Remerciements suite à la réception de la résolution concernant la tour et le branchement à Saint-Adelphe.
- Nathalie Dionne, Telus : Remerciements pour la collaboration établie avec la municipalité de Saint-Adelphe au cours des dernières années.
- Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Invitation à participer à la parade de Noël.
- Comité du Tournoi de hockey bottine : Demande d'appui au Tournoi de hockey bottines qui se tiendra en février 2023.
- Rayonnage CC : Demande d'aide financière déposée par l'entreprise Rayonnage CC pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe.
- Usinage R. Sauvé : Demande d'aide financière déposée par l'entreprise Usinage R. Sauvé pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe.
- École secondaire Paul-Le Jeune : Demande de partenariat financier pour l'album de finissants et bal des finissants.
- Fondation du Foyer de Saint-Thècle inc. : Campagne de financement pour améliorer la qualité de vie des usagers du Centre multiservices Foyer de Saint-Thècle.
- Lyne Lavoie : Refus d'avoir un bac brun pour le compost.
- Gaston Rivard : Refus d'avoir le service de bac brun.

#### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par la directrice générale adjointe.

**Adopté**

2022-12-241

**Abolition du règlement no 2016-298 établissant un programme d'accès à la propriété.**

CONSIDÉRANT que par le passé le conseil municipal siégeant en 2015 était vivement préoccupé par la baisse démographique sur le territoire et par l'exode des jeunes.

CONSIDÉRANT qu'à l'époque, il était d'intérêt pour la municipalité de Saint-Adelphe de mettre en place des moyens pour contrer l'exode et attirer des gens à venir s'établir dans la municipalité.

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétés étaient à vendre sur le territoire et trouvaient difficilement preneur. La municipalité de Saint-Adelphe avait alors adopté le règlement 2016-291 établissant un programme d'accès à la propriété pour pallier au problème en offrant aux nouveaux citoyens des aides financières pour les inciter à s'établir à Saint-Adelphe.

CONSIDÉRANT que depuis 2020 la situation démographique n'est plus inquiétante et que les propriétés se vendent et s'achètent plus rapidement et facilement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe ne voit plus la nécessité de conserver le programme étant donné que la situation démographique du territoire n'est plus la même et qu'elle est moins préoccupante.

Que la municipalité de Saint-Adelphe abolit le règlement no 2016-298 établissant un programme d'accès à la propriété.

**Adopté**

2022-12-242

**Modification de la politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe a procédé à la révision de la politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services.

ATTENDU QUE le conseil a décidé d'abolir la clause 3C de la dite politique.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe abolit la clause 3C de la politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services et ce, afin que les propriétaires puissent bénéficier de celle-ci, même s'ils ont déjà bénéficié d'une autre aide financière octroyée par la municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2022-12-243

**Mandat au service d'ingénierie de la MRC Mékinac**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour le projet de voirie des rangs Saint-Joseph et Sud-Est.

Que le mandat consiste en la réalisation de travaux d'arpentage supplémentaires, l'étude de la faisabilité et la conception, la préparation de plans, devis et estimés, la gestion de l'appel d'offres pour le contrôle qualitatif, la gestion de l'appel d'offres pour les travaux ainsi que la surveillance des travaux pour les rangs Sud-Est et Saint-Joseph.

**Adopté**

2022-12-244

**Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats par l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement ou crédit de taxes au contribuable ci-après mentionné:

<b>Nom</b>		<b>Matricule :</b>
<u>Raymond Denis</u>		<u>8677 33 3248</u>
2022 (201 jours)	Valeur : 66 700	Total du remboursement 372,02\$
<u>Nathalie Julien et Sylvain Charbonneau</u>		<u>8776 14 7032</u>
2021 (214 jours)	Valeur : 22 200	Total du remboursement 128,62\$
		<u>8776 14 7032</u>
2022 (365 jours)	Valeur : 29 600	Total du remboursement 302,92
<u>Ferme Deninja inc.</u>		<u>8878 97 7239</u>
2021 (245 jours)	Valeur : 23 300	Total du remboursement 155,16\$
		<u>8878 97 7237</u>
2022 (365 jours)	Valeur : 34 200	Total du remboursement 350,01\$
<u>Louise-Anne Thiffault</u>		<u>9081 76 1369</u>
2022 (304 jours)	Valeur : 1 700	Total du remboursement 14,76\$

**Pour un grand total de : 1323,49\$**

**Adopté**

2022-12-245

**Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour le temps des Fêtes**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le bureau du secrétariat municipal et celui de l'inspecteur soient fermés du vendredi 23 décembre 2022 à compter de 12h, et réouvrira le mercredi 4 janvier 2023 à 8h30.

**Adopté**

2022-12-246

**Approbation du rapport des taxes non payées pour les années 2021 et 2022**

La directrice générale adjointe Caroline Moreau, ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales, pour les années 2021 et 2022, à la Municipalité de Saint-Adelphe:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à ce jour, à la susdite Municipalité pour les années 2021 et 2022 pour un montant total de 36 252,58\$ incluant les intérêts et les frais d'administration, en date du 5 décembre 2022, le tout tel que présenté par la directrice générale adjointe, madame Caroline Moreau. Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal.

**Adopté**

2022-12-247

**Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Et résolu :

Que madame la directrice adjointe Caroline Moreau, de la Municipalité de Saint-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 5 décembre 2022.

Que la Municipalité de St-Adelphe a 8 immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

**Adopté**

2022-12-248

**Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2021 et 2022**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2019-312 et 2020-318 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les

taux d'intérêt et de frais d'administration sur les arrérages pour les exercices financiers 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts et de frais d'administration applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2021 et 2022 étaient fixés comme suit :

2021 (10% intérêt, 5% frais d'administration);

2022 (10% intérêt, 5% frais d'administration).

**Adopté**

2022-12-249

**Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278)**

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement municipal 2012-278), auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur des bâtiments qui ont obtenu une valeur de plus de 50 000 \$, suite à un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur des secteurs ayant droit aux programmes susmentionnés;

ATTENDU que l'article 5 desdits règlements qui stipule que « ... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. »

ATTENDU que ces règlements mentionnent ce qui suit:

*« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».*

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont par conséquent, admissibles aux programmes de remboursement de la taxe foncière sur une période de 5 ans;

ATTENDU tous les autres articles desdits règlements auxquels sont assujettis les demandeurs du remboursement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles suivants:

<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8478 25 3299 Évaluation 230 500	Sylvain Vezina	5 <sup>e</sup> année inscription programme 451, rg St-Émile <b>Remboursement 1 283,89\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8675 96 5316 Évaluation 148 000	Paulin Bureau	5 <sup>e</sup> année inscription programme 630, rg Sud-Est <b>Remboursement 824,36\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
Évaluation 76 500	André Douville	5 <sup>e</sup> année inscription programme 670, rg St-Joseph <b>Remboursement 127,88\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>

8774 90 5168	Alexandre Giroux	4 <sup>e</sup> année inscription programme 1060, rg Sud-Est
Évaluation	69 200	<b>Remboursement 385,45\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8679 27 6646	Yves Saint-Arneault	4 <sup>e</sup> année inscription programme 38, rue Principale
Évaluation	50 000	<b>Remboursement 278,50\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8680 59 4812	Guy Germain	4 <sup>e</sup> année inscription programme 521, rg St-Pie
Évaluation	247 100	<b>Remboursement 1 376,35\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8677 39 5928	C. Guimond, M. Rousseau	4 <sup>e</sup> année inscription programme 130, Dessureault
Évaluation	196 300	<b>Remboursement 1 093,40\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8782 63 1007	B. Fourcaudot, D. Gervais	4 <sup>e</sup> année inscription programme 751, rg St-Pie
Évaluation	179 900	<b>Remboursement 1 002,05\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8778 53 6448	A. Denis, M. Lefebvre	4 <sup>e</sup> année inscription programme 380, du Moulin
Évaluation	258 200	<b>Remboursement 1 438,18\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8678 16 0879	E. Côté, J. Desjardins	1 <sup>e</sup> année inscription programme 25, Principale
Évaluation	254 000	<b>Remboursement 1 065,93\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8678 16 0879	E. Côté, J. Desjardins	2 <sup>e</sup> année inscription programme 25, Principale
Évaluation	254 000	<b>Remboursement 1 414,78\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
9082 46 9546	Ferme Montambault Tessier	1 <sup>e</sup> année inscription programme 781, rg St-Joseph
Évaluation	110 200	<b>Remboursement 92,07\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
9082 46 9546	Ferme Montambault Tessier	2 <sup>e</sup> année inscription programme 781, rg St-Joseph
Évaluation	110 200	<b>Remboursement 92,07\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8579 78 2976	C. Abel, R. Martel	1 <sup>e</sup> année inscription programme 230, ch Mongrain
Évaluation	50 900	<b>Remboursement 94,76\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8579 78 2976	C. Abel, R. Martel	2 <sup>e</sup> année inscription programme 230, ch Mongrain
Évaluation	50 900	<b>Remboursement 283,51\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8577 99 9555	Luc Bussière	1 <sup>e</sup> année inscription programme 252, Principale
Évaluation	58 700	<b>Remboursement 326,96\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8775 22 4793	Françoise Champoux	1 <sup>e</sup> année inscription programme 725, rg Sud-Est
Évaluation	135 000	<b>Remboursement 751,95\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8775 22 4793	Françoise Champoux	2 <sup>e</sup> année inscription programme 725, rg Sud-Est
Évaluation	142 700	<b>Remboursement 794,84\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
9473 89 0219	H. Bricault, M. Lépine	1 <sup>e</sup> année inscription programme 750, rg Price
Évaluation	82 600	<b>Remboursement 115,97\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8675 75 7831	M. Déry, N. Poirier	1 <sup>e</sup> année inscription programme 635, route 352
Évaluation	122 100	<b>Remboursement 67,08\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8675 75 7831	M. Déry, N. Poirier	2 <sup>e</sup> année inscription programme 635, route 352
Évaluation	127 600	<b>Remboursement 710,73\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8776 14 7032	N. Julien et S. Charbonneau	1 <sup>e</sup> année inscription programme 541, rg Sud-Est
Évaluation	173 500	<b>Remboursement 82,08\$</b>



<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8776 14 7032	N. Julien et S. Charbonneau	2 <sup>e</sup> année inscription programme 541, rg Sud-Est
Évaluation 186 800		<b>Remboursement 1040,48\$</b>
<b>Matricule</b>	<b>Nom</b>	<b>Année de remboursement 2022</b>
8578 95 0078	B. Poitras, J. L. Poitras...	1 <sup>re</sup> année inscription programme 116, rue Principale
Évaluation 185 400		<b>Remboursement 605,46\$</b>
<b>Total <u>15 348,73 \$</u></b>		<b>Adopté</b>

2022-12-250

**Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels d'application CESA (Comptes fournisseurs et réclamation de taxes, Gestion des immobilisations, Grand Livre, budget et états financiers, Taxation, perception et comptes clients, Télétransmission MAPAQ, Plateforme de base AccèsCité, droit d'utilisation annuel AccèsCité) auprès de P.G. Solutions et modernisation des financiers pour l'année 2023, au coût total de 9 916,00\$, incluant les taxes.

**Adopté**

2022-12-251

**Renouvellement des assurances générales auprès de FQM mandataire de la Mutuelle des Municipalités du Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de la FQM représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2022 au 8 décembre 2023, conformément au numéro de police MMQP-03-035015.18 au montant de 30 579,95\$, Accident cadre et dirigeants SRG 9428674-35015-2 au montant 381,50\$ et Accident bénévoles au montant de 218\$, le tout pour un grand total de 31 179,45\$ incluant les taxes.

**Adopté**

2022-12-252

**Approbation du budget 2023 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2023 de la Régie des incendies du Centre de Mékinac au montant de 758 000\$ préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part au montant de 82 575,59\$ pour l'année 2023.

**Adopté**

2022-12-253

**Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque  
Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et défraie le renouvellement de l'adhésion 2023 de M. Jean-Philippe Drolet inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au montant de 436,91\$, incluant les taxes.

Que le paiement sera effectué en janvier 2023.

**Adopté**

2022-12-254

**Cautionnement pour la demande de refinancement faite par le centre des Loisirs pour l'abri multifonctionnel**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au renouvellement de Prêt avec Desjardins entreprises pour le centre multifonctionnel.

Que le montant à refinancer est de 82 730,44\$ pour 12 mois au taux de 9,65%.

**Adopté**

2022-12-255

**Autorisation au directeur général et au maire pour signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération**

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le directeur général et le maire à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

**Adopté**

2022-12-256

**Appui au centre des Loisirs concernant des mesures de sécurité autour de l'événement et le prêt du stationnement de l'Hôtel de ville**

CONSIDÉRANT le franc succès qu'a connu la parade de Noël du centre des Loisirs l'an dernier;

CONSIDÉRANT que le comité organise à nouveau une parade samedi, le 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire d'avoir des mesures de sécurité autour de l'événement comme la fermeture de certaines rues ainsi que d'avoir la présence possible de service d'urgence si nécessaire.

CONSIDÉRANT que le comité des Loisirs aura besoin du stationnement de l'Hôtel de ville afin que les gens puissent s'y rassembler après le passage du défilé.

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe fermera les rues nécessaires pour que la parade puisse y circuler en sécurité;

Que la municipalité de Saint-Adelphe fera la demande auprès du service de pompiers de Saint-Adelphe pour que ceux-ci soient présent à l'événement;

Que la municipalité de Saint-Adelphe permet au centre des Loisirs d'utiliser le stationnement de l'Hôtel de ville;

Que la municipalité souhaite au centre des Loisirs que l'événement soit encore un franc succès cette année.

**Adopté**

2022-12-257

**Demande d'appui au tournoi de hockey bottines de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le comité du tournoi de hockey bottines de Saint-Adelphe relancera l'événement qui se déroulera du 17 au 19 février 2023 prochain.

CONSIDÉRANT que le tournoi n'avait pu avoir lieu pendant deux ans dû à la pandémie.

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin de locaux tels que la grande salle, le local à patins, un emplacement dans le garage municipal, le local de la maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin des services de l'employé municipal chef des travaux publics pour passer la zamboni sur la glace;

CONSIDÉRANT le comité du tournoi de hockey bottine s'occupera de l'entretien ménager des locaux utilisés pour le tournoi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe prêtera à titre gracieux les locaux demandés pour l'événement du tournoi de hockey bottines soit la grande salle, le local à patins, un emplacement dans le garage municipal, le local de la maison des jeunes et la salle de la FADOQ;

Que le comité du tournoi de hockey bottines prendra entente avec la FADOQ pour utiliser leurs locaux;

Que la municipalité de Saint-Adelphe prêtera à titre gracieux la zamboni pendant la fin de semaine et que le comité de hockey bottines se chargera de trouver quelqu'un ayant les qualifications requises pour manœuvrer la zamboni. **Adopté**

2022-12-258

**Don à la Fondation du Foyer de Ste-Thècle inc, dans le but d'améliorer la qualité de vie des usagers**

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des citoyens/ennes de Saint-Adelphe deviennent, dans différentes situations qui affectent le cours de leur vie, dû à la maladie ou à la vieillesse, des usagers du Foyer de Sainte-Thècle (Centre Hospitalier Soins de Longue Durée);

CONSIDÉRANT la demande d'un don présentée par la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc. pour l'achat d'équipements ou le réaménagement d'espaces physiques, afin d'en faire un milieu de vie plus agréable pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un don au montant de 100\$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc. **Adopté**

2022-12-259

**Demande du Couvoir Sélect inc. pour le remboursement de taxes de services**

CONSIDÉRANT que le Couvoir Sélect inc. a mis fin à ses opérations en décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'aucune activité ne se fait dans cette bâtisse située au 231, rue Principale, matricule 8678 97 7051.

CONSIDÉRANT que monsieur Léon Gagnon, propriétaire demande le retrait d'une et demie taxe d'eau ainsi que le retrait de la taxe du service d'ordures étant donné que le bâtiment est vacant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande du Couvoir Sélect inc. pour le remboursement de la taxe d'eau au montant de 328,89\$.

Que la municipalité de Saint-Adelphe refuse la demande du Couvoir Sélect inc. pour le remboursement de la taxe du service des ordures.

**Adopté**

2022-12-260

**Demande de la Ferme L. & J. Gagnon pour le remboursement de taxes de services**

CONSIDÉRANT que la Ferme L. & J. Gagnon a mis fin à ses opérations en décembre 2020.

CONSIDÉRANT qu'aucune activité ne se fait dans ses bâtiments situés au 80, rang Price et 171, rang Price, matricules 9177 58 015 et 9378 40 5065.

CONSIDÉRANT que monsieur Léon Gagnon, propriétaire demande le retrait de la taxe d'ordures étant donné que les bâtiments sont vacants.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe refuse la demande de la Ferme L. & J. Gagnon pour le remboursement de taxes de services pour les années 2021-2022.

**Adopté**

2022-12-261

**Nomination d'un représentant CAPSA et invitation à une rencontre sous forme d'activité sociale**

CONSIDÉRANT qu'à la demande du ministère de l'Environnement la CAPSA mettra à jour le plan directeur de l'eau (PDE) de sa zone de gestion intégrée de l'eau dont un secteur de la municipalité de Saint-Adelphe fait partie.

CONSIDÉRANT que la CAPSA a constaté qu'aucun élu dans notre municipalité n'était désigné pour participer aux activités de leur organisme de bassin versant.

CONSIDÉRANT que cela représente minimalement deux rencontres par année, en plus des petites activités à distance et sondages.

CONSIDÉRANT que le 7 décembre prochain se tiendra une rencontre sous forme d'activité sociale à la microbrasserie les Grands Bois à Saint-Casimir.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe nomme monsieur le conseiller Roman Pokorski pour participer aux activités de la CAPSA en tant que représentant de la municipalité de Saint-Adelphe.

Que monsieur Roman Pokorski assistera à la rencontre qui se tiendra le 7 décembre prochain à la microbrasserie les Grands Bois à Saint-Casimir.

**Adopté**

2022-12-262

#### **Appui au Réseau en loisirs de Mékinac : Financement des camps de jour**

CONSIDÉRANT que les camps de jour représentent un service essentiel incontournable pour le bien-être et le développement de nos enfants dans Mékinac qui sont nos citoyens de demain, et ce, toutes municipalités confondues;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul service d'animation estival offert sur notre territoire pour permettre aux parents une conciliation travail/famille;

CONSIDÉRANT que les camps de jour constituent une première expérience de travail enrichissante et formatrice pour l'avenir professionnel des jeunes animateurs embauchés;

CONSIDÉRANT que la situation des camps de jour dans Mékinac est précaire en raison de plusieurs enjeux tel que la difficulté de recrutement et de rétention des animateurs;

CONSIDÉRANT que l'aide financière allouée annuellement par le biais des subventions salariales gouvernementales telle qu'Emploi d'Été Canada s'est vue fortement diminuée à l'été 2022 pour les camps de jour de notre MRC;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière gouvernementale est essentielle pour permettre aux camps de jour de disposer d'un nombre suffisant d'animateurs qualifiés pour offrir aux enfants une expérience de qualité;

EN CONSÉQUENCE :

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appui le Réseau en loisirs de Mékinac dans ses démarches de représentations auprès du Gouvernement fédéral pour le sensibiliser à la précarité financière de nos camps de jour en lien avec l'attribution des subventions salariales d'Emploi d'été Canada par l'entremise de notre député de Saint-Maurice-Champlain.

**Adopté**

2022-12-263

#### **Partenariat financier pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune**

CONSIDÉRANT que Madame Annaël Pellerin technicienne en loisirs à l'École secondaire Paul-Le Jeune, ainsi que les finissants de cette école, travaillent présentement pour l'album et le bal des finissants et qu'ils sollicitent des commerçants, associations et partenaires financiers pour aider à diminuer les coûts inhérents à ces projets ;

CONSIDÉRANT que des finissants de cette école demeurent à Saint-Adelphe ;

Il est proposé madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe participe aux projets de réalisation d'un album et de la tenue d'un bal de finissant de l'école secondaire Paul-Le Jeune pour un montant de : 100 \$ = 1/2 page dans l'album des finissants.

**Adopté**

2022-12-264

#### **Prêt de la grande salle à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour un spectacle de Noël**

CONSIDÉRANT que le CPE les Soleils de Mékinac organisera le 14 décembre prochain, en matinée, un spectacle de Noël pour les petits ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Appuyé par madame Nathalie Lévesque  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe prêtera, suite à la signature du contrat de location de salle de la municipalité, la grande salle à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour un spectacle de Noël dans la matinée du 14 décembre prochain.

**Adopté**

2022-12-265

**Félicitations à Acier Rayco 2016 inc. pour son lauréat au gala de la chambre de commerce**

CONSIDÉRANT qu'avait lieu, le 18 novembre dernier, le 16<sup>e</sup> Gala reconnaissance Desjardins de la chambre de commerce de Mékinac.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Acier Rayco 2016 inc. était finaliste dans deux catégories telles qu'employeur de choix et nouvelles pratiques d'affaires.

EN CONSÉQUENCE :

Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe offre leurs plus sincères félicitations à Acier Rayco 2016 inc. qui a remporté le prix dans la catégorie Nouvelles pratiques d'affaires du Gala reconnaissance Desjardins de la chambre de commerce de Mékinac.

**Adopté**

2022-12-266

**Félicitations à monsieur Sylvain Gagnon pour la réception d'une médaille pour ses 22 ans de services à titre de pompier dans Mékinac**

CONSIDÉRANT que jeudi, le 24 novembre dernier se tenait à Sainte-Thècle la soirée reconnaissance de la Régie des incendies centre Mékinac;

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, les années de services sont reconnues soit par la remise de la médaille du Gouverneur Général pour services distingués aux pompiers ayant cumulés plus de 20 années de service et une barette pour ceux de plus de 30 ans de service.

EN CONSÉQUENCE :

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe offre leurs plus sincères félicitations à monsieur Sylvain Gagnon qui s'est vu remettre la médaille du Gouverneur Général pour services distingués pour ses 22 années de service à titre de pompier dans Mékinac.

**Adopté**

2022-12-267

**Acceptation de l'entente avec Xylem pour l'entretien à la station de pompage de l'assainissement**

CONSIDÉRANT l'importance de bien faire inspecter nos équipements à la station de pompage qui se trouve au site d'assainissement ;

CONSIDÉRANT la soumission d'entente reçue de Xylem (entreprise spécialisée dans les équipements de pompage de type submersible) pour faire les inspections ainsi que les entretiens des équipements ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de signer l'entente de service avec l'entreprise Xylem au coût de 940\$ plus taxes pour le poste de pompage situé à l'assainissement du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

**Adopté**

2022-12-268

**Rejet de l'aide financière demandée par Rayonnage CC pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Claude Cormier a présenté au nom de Rayonnage CC, une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider

à l'ouverture et au démarrage de ce commerce en ligne sur notre territoire, lequel est situé au 241, rang Saint-Joseph à Saint-Adelphe ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Nathalie Lévesque

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe rejette la demande d'aide financière demandée par *Rayonnage CC* pour aider au démarrage de son commerce dans notre municipalité, car le commerce ne répond pas aux critères de la politique.

**Adopté**

2022-12-269

**Acceptation de la demande d'aide financière demandée par Usinage R Sauvé pour aider au démarrage d'une nouvelle entreprise manufacturière et de services à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 avril 2016, une Politique d'aide financière aux entreprises manufacturières et de services pour favoriser le développement économique de la municipalité (résolution 2016-04-78) ;

CONSIDÉRANT que monsieur Sébastien Audy fait la demande pour et au nom d'Usinage Sauvé pour une demande d'aide financière à la susdite Municipalité afin d'aider à l'ouverture et au démarrage de ce commerce sur notre territoire, lequel est situé 194, rue du Moulin ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Normand Cossette

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 5 000\$ à Usinage R Sauvé pour aider au démarrage de ce commerce dans notre municipalité.

Qu'un premier versement de 2000 \$ représentant 40% de l'aide sera versé le 60<sup>e</sup> jour suivant le début des opérations et un montant de 3000 \$ représentant 60% de l'aide sera versé à la date anniversaire du démarrage du commerce.

Que l'aide accordée est conditionnelle aux modalités inscrites dans la Politique adoptée par la susdite municipalité.

**Adopté**

2022-12-270

**Demande de commandite pour le souper de Noël de la FADOQ de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la FADOQ organise un souper de Noël qui se tiendra le 9 décembre prochain, à la salle de la FADOQ;

CONSIDÉRANT que la FADOQ fait une demande de commandite pour agrémenter le repas par l'achat de deux viniers.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Roman Pokorski

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe offre au comité de la FADOQ de Saint-Adelphe une commandite de deux viniers pour leur souper de Noël qui se tiendra le 9 décembre prochain.

**Adopté**

2022-12-271

**Dépôt de la pétition pour Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT qu'en septembre dernier une pétition ayant comme objet le bouclage du réseau électrique a été faite et mise en circulation pour signature;

CONSIDÉRANT que celle-ci a cumulée plusieurs signatures.

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe fera parvenir à Hydro-Québec la pétition dans les plus brefs délais.

**Adopté**

2022-12-272

**Levée de l'assemblée à 20h24**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Denis Bordeleau, Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Caroline Moreau, Directrice générale adjointe

\*\*\*\*\*